



CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

APAHD
Zone de Pralong -
BP 57
05200 Embrun

Embrun, le 10 Septembre 2024

Objet : Convocation aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 06/10/24

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'**assemblée générale extraordinaire de l'association**.

Celle-ci aura lieu le 06/10/24 à 10h, dans la salle de l'UTL, au 2ème étage, à la Manutention à Embrun. Si le quorum n'est pas atteint, elle se déroulera à 10 h 15.

Ordre du jour :

- Approbation des nouveaux statuts

Cette AG sera suivie de l'assemblée générale ordinaire à 10h30. Si le quorum n'est pas atteint, elle se déroulera à 10 h 45.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du budget 2024
- Montant des adhésions
- Evolution de l'association
- Election du Conseil d'administration

Un CA suivra l'assemblée générale pour élire le bureau.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. Le droit de voter à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 06/10/24.

2. Votre présence à ces assemblées générales est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez procuration à télécharger ou sur notre site Internet ou à recopier. (*mettre le lien*). Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire. Tous les pouvoirs sont obligatoirement déposés au siège social de l'association au plus tard le 01/10/24, ou remis en mains propres le jour des assemblées générales..

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Catherine Robert
Présidente APAHD